

# PROPOSITION DE LOI VISANT A SOUTENIR LES PETITES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN CAS DE CRISE ENERGETIQUE

---

## PROPOSITION DE LOI

Dans le cadre de la crise énergétique actuelle le Député Luc Lamirault a souhaité porter une proposition de loi visant à créer un mécanisme de fourniture d'électricité de dernier recours pour les petites entreprises. Le texte propose ainsi :

- D'instaurer un mécanisme de fourniture d'électricité de dernier recours pour les petites entreprises qui échoueraient à trouver un fournisseur.
- De donner à la Commission de régulation de l'énergie la mission de publier mensuellement le prix moyen de fourniture d'électricité et son évolution ainsi que la marge moyenne réalisée par les fournisseurs d'électricité,
- De mettre en cohérence les missions du médiateur de l'énergie pour qu'il puisse intervenir sur les litiges concernant les catégories de consommateurs éligibles à la fourniture d'électricité de dernier recours.
- D'étendre le mécanisme de fourniture de gaz de dernier recours aux clients non domestiques de taille « petite entreprise ».
- De demander au Gouvernement la préparation d'un rapport sur le renforcement des obligations de couverture de leur portefeuille client incombant aux fournisseurs.
- De diagnostiquer les situations rencontrées cet hiver par les petites entreprises et collectivités territoriales de notre pays, et à établir un bilan des mesures mises en place pour assurer leur protection face aux coûts de l'énergie.

## POSITION CPME

### Sur le mécanisme de dernier recours

- Si la CPME est favorable à un mécanisme de fourniture d'électricité de dernier recours, se pose la question du prix auquel le fournisseur de dernier recours fournira sa prestation. S'il est trop élevé, il y aura peu d'intérêt pour l'entreprise.
- Pour nous la question repose donc sur un accès à l'énergie à un coût viable pour l'entreprise. Cette question est beaucoup plus complexe à traiter car elle nécessite une individualisation des aides et nécessite une action sur le prix de vente.

## **Concernant la publication mensuelle de la commission de régulation de l'énergie**

- Nous n'avons pas de difficulté avec le fait d'afficher un prix moyen de fourniture d'électricité.

## **Concernant la médiation**

- Les entreprises concernées connaissent et ont plus l'habitude de s'orienter vers la médiation des entreprises. Il convient de faire attention à ne pas modifier cette dynamique. Une option pourrait être que ces deux médiations (entreprises et énergie) soient compétentes sur ce créneau d'entreprises.

## **Concernant le bilan des mesures mises en place pour assurer leur protection face aux coûts de l'énergie**

- Concernant ce diagnostic, il devrait selon nous être élargi à l'ensemble des PME. Cela nous permettra d'évaluer les conséquences de la crise sur un panel d'entreprises plus important. Il est à noter que les TPE sont potentiellement moins impactées du fait du bouclier tarifaire.

## **Au-delà des articles proposés, la CPME rappelle qu'elle souhaite les avancées suivantes :**

- Que le seuil de 36Kva soit supprimé ou réhaussé,
- Que le tarif plafonné garanti à 280€ puisse bénéficier à toutes les PME,
- Que l'ensemble des PME aient la possibilité de renégocier les contrats conclus au plus fort des augmentations,
- Enfin, nous serions intéressés par avoir une meilleure transparence sur la constitution du prix de l'électricité, notamment pour mieux expliciter le décalage entre baisse des tarifs sur le marché de gros et sa traduction sur la facture finale.